

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 MARS 2019

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME, Delphine LABAT GAL, Anthony CATHAUD, Laetitia GUIRONNET.

Absents : Anne MARQUIS procuration à Delphine LABAT GAL, Laetitia MARION procuration à Nathalie SAGE, Blandine MARQUIS procuration à Rémy PARRIER, Jean-Pierre JOULAIN.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Compte-rendu approuvé

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LES CENTRES DE LOISIRS DE TULETTE ET SAINT PAUL TROIS CHATEAUX – GESTION DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Dans le cadre d'une bonne organisation de services et pour maintenir la qualité du service public rendu aux usagers, les Communes de Tulette et Saint Paul Trois Châteaux ont décidé de mutualiser leurs ALSH extra scolaires avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rohegude, Saint Restitut, Suze la Rousse et Solérieux. La commune de Clansayes garde la possibilité d'intégrer la mutualisation ultérieurement. Il est proposé de valider la convention proposée.

Accepté à l'unanimité

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CENTRES DE LOISIRS DE SAINT PAUL ET TULETTE

A compter du 1er avril 2019 les communes de l'entente ont décidé de mutualiser leurs Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Il convient de créer un Règlement intérieur extrascolaire afin d'intégrer cette nouvelle organisation, et notamment de préciser les règles de fonctionnement et d'indiquer les droits et obligations des familles.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur des 2 ALSH de l'entente intercommunale.

Accepté à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIALE DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE (CENTRES DE LOISIRS)

Il est donc proposé de procéder à la désignation, des trois élus titulaires qui composeront la commission spéciale représentant la commune de St Paul Trois Châteaux dans le cadre de la conférence intercommunale.

Il est proposé de désigner :

- Michel RIEU
- Hervé MEDINA
- Laetitia MARION

Accepté à l'unanimité

FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION – TRAVAUX DE SÉCURISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Il est proposé de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes afin d'obtenir une subvention pour aider au financement de ce projet dont le coût est estimé à 51 740 € hors taxes.

Accepté à l'unanimité

PARTICIPATION DES COMMUNES CONCERNÉES AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CLASSE ULIS

Comme chaque année, il est proposé de répartir les dépenses d'investissement de la classe ULIS entre toutes les communes concernées.

Accepté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET GÉNÉRAL

Approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET GÉNÉRAL

Approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Par délibération du 31 mars 2010, le conseil municipal avait attribué des noms aux différentes voies de la commune.

Aujourd'hui, il y a lieu de dénommer une voie qui n'avait pas été nommée en 2010, sur laquelle va se construire un nouveau logement,

Il est proposé de nommer cette voie « Chemin de la Pierre Plantée ».

Accepté à l'unanimité.

DIVERS

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Après l'approbation des comptes administratifs que vous venez de voter, j'adresse tous mes remerciements et toutes mes félicitations une fois de plus à Mme Anne Hilaire, notre secrétaire générale pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des

budgets 2018 ; budgets qui ont respecté tout au long de l'année les décisions prises par les élus qui les avaient approuvés. Merci à tous les élus qui par leur vote, leur travail ont contribué à ce résultat. D'ailleurs, lors de la visite annuelle de notre trésorière de la Perception de St Paul, nous avons été félicités pour le travail accompli et la maîtrise des dépenses de fonctionnement (683 € par habitant au lieu de 819 € il y a 24 ans en arrière), tout en employant 25 salariés au lieu de 13 en 1995 et avec des impôts communaux au plus bas (niveau 1995).

Bien sûr, tous mes remerciements vont également à tout notre personnel technique et administratif.

Enfin, merci à tous les élus qui aujourd'hui encore m'ont apporté leur confiance en approuvant ces comptes administratifs.

Peut-être est-ce l'approche des élections municipales qui stimule certains administrés à prendre plaisir à critiquer le Maire, la Mairie sur le sujet du camping et du bar Place du Champ de Mars.

Je tiens donc à faire taire les mensonges et à expliquer la vérité.

Depuis son rachat, le camping a subi de nombreuses transformations qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'autorisation. La mairie a demandé à plusieurs reprises, sans succès, une régularisation en accord avec les services de l'Etat qui valident les autorisations d'urbanisme.

Le Maire et le Conseil municipal ne souhaitent qu'une chose et ne demande que la mise aux normes et en règle de cet établissement recevant du public dans une zone rouge d'inondabilité. Car bien sûr, la responsabilité du Maire est seule engagée en cas de problèmes.

Concernant la terrasse du bar, la régularisation qui était demandée depuis des années et n'ayant pas été faite, au moment de la vente, la Mairie sollicitée a du signaler au notaire qui réalise la transaction cette non-conformité. Tout le monde (vendeurs et acquéreurs) a été informé par le notaire et par moi-même en Mairie. Les Bâtiments de France n'acceptent pas cette construction qui s'est elle aussi réalisée sans demande et sans autorisation.

Actuellement, des mensonges circulent qui indiquent que la Mairie embête les commerçants. Je n'accepte pas les critiques infondées car je rajoute que c'est moi qui ait régularisé par une mise à disposition les terrasses non construites sur le domaine communal afin que tout le monde soit en règle.

Si aujourd'hui, malgré le soutien communal, en réponse à la demande du bar les Bâtiments de France refusent la régularisation de cet édifice non-autorisé, que pouvons-nous faire contre la loi, peut-être idiote. La seule solution est le démontage de la structure fixe et la pose d'une bache amovible avec tables et chaises. La responsabilité du Maire est là aussi totale surtout sur le domaine public.

Alors, à tous ceux qui colportent et qui prennent plaisir à critiquer le Maire ou la Mairie, je leur demande de colporter la vérité ou de se taire.

Je reste bien sûr à disposition de tous ceux qui voudraient bien écouter la vérité. D'ailleurs, j'invite le ou les commerçant(s) qui pense(nt) que la Mairie les ennuie à venir en débattre y compris publiquement. Tout est fait à Suze pour le commerce local et je me suis toujours opposé à l'installation de grandes surfaces.

Je précise aussi que si les recommandations, les règles de sécurité et les règles d'urbanisme ne sont pas respectées, je serai dans l'obligation, à contre cœur, de décider la fermeture des établissements non conformes à la réception du public. Bien sûr, cela dans le cadre de la responsabilité du Maire. Je ne vais pas et ne veux pas prendre le risque d'autoriser, même temporairement le fonctionnement de structures illégales et puis me retrouver condamné avec peut-être des sinistres ou des morts comme cela s'est déjà produit ailleurs.

Pour conclure ce sujet, je rajoute que nous sommes heureux du maintien et du développement de notre commerce local à condition que tout soit fait pour que tous nous dormions tranquilles avec le moins de risques possibles, le risque zéro n'existant vraiment pas.

- Monsieur Régis Philip a été mis en demeure de sécuriser son mur situé dans le vieux village et qui s'est en partie écroulé.
- Le projet du futur collège mené par le Département suit son cours. Les sondages des sols ont été effectués. Il est prévu un bâtiment de 550 élèves sur un espace de 4 ha.
- Le projet de la nouvelle caserne des pompiers est prévu vers la cave la Suzienne.
- Monsieur le Maire siègera à la commission d'attribution de la société ADIS le 20 mars pour choisir les futurs locataires de la résidence le Relais du Château.
- La médiathèque départementale nous transmettra prochainement les possibilités de subvention pour le projet de la bibliothèque.
- Les travaux d'aménagement extérieur des écoles débuteront la première semaine d'avril.
- Le projet de déviation est retardé par la gestion d'espèces animales protégées.
- Le projet d'habillage des containers ordures ménagères est entre les mains de la Communauté de Communes.
- Une réunion des personnes associées a eu lieu courant mars pour l'élaboration du PLU.
- Les dégâts occasionnés au gymnase par 8 jeunes ont été remboursés par les parents ou leurs assurances.
- Les chaises de la salle des fêtes ont été revendues et remplacées par de nouvelles chaises.
- Le 5 avril 2019 à 18h45 à la salle des fêtes, le Conservatoire de musique de Saint Paul Trois Châteaux donnera un concert gratuit.

- Des travaux de voirie sont programmés cette année au chemin de la Vabre, chemin des Orgeats et à la Montée du Jardin des Vignes.
- Les travaux d'isolation des combles de la gendarmerie ont été commandés, ainsi que le remplacement de menuiseries extérieures dans différents bâtiments subventionné par le SDED.
- Les travaux de signalisation horizontale ont commencé. Ils devraient durer 2 semaines.
- Le terrain à bâtir appartenant à la commune a été sortie de la zone Natura 2000.
- Une étude supplémentaire va être effectuée pour gérer les eaux parasites sur le réseau d'assainissement rue de la Fontaine d'Argent.
- Avant la rentrée 2019, nous souhaitons donner un nom au Groupe Scolaire.

La séance est levée à 21h15.